

-PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 06 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 06 décembre à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 1^{er} décembre 2022

Secrétaire : M. LE BRAS André

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BIGOT Florent, M. BOURDIER Olivier, M. POISSON Eric, Mme LUNEAU Véronique, M.GREMILLET Julien

Excusées : Mme PLAIRE Alégria (pouvoir à M. MEUNIER Jérémie), Mme EUZENAT Annick (pouvoir à M. LE BRAS André)



Le Conseil Municipal arrête le Procès-Verbal de la réunion 08 novembre 2022

- DECISION MODIFICATIVE ACHAT CUVE EAU :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de payer la facture d'achat de la cuve à eau, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

- **Dépenses d'investissement** :
 - Compte 2131 (bâtiments publics)
opération 100022 Annexe Mairie - 2 500.00 €
 - Compte 2188 (autres immobilisations)
opération 100003 Matériel divers + 2 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 10 Voix pour
- 00 Voix contre
- 00 Abstention

Donne son accord.

- DECISION MODIFICATIVE SALAIRES DECEMBRE 2022 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédit au compte 6411 afin de payer les salaires de décembre 2022 et qu'il convient d'effectuer les virements suivants :

- **Dépenses de fonctionnement** :
 - compte 615221 (bâtiments publics) - 1 600.00 €
 - compte 6411 (personnel titulaire) + 1 600.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 10 Voix pour
- 00 Voix contre
- 00 Abstention

Donne son accord.

- PROPOSITION DE CONVENTION COMMUNE DE CUHON /CAUE :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le 17 novembre dernier des agents de CAUE 86 (Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) afin de faire une proposition d'aménagement de la Place de la Mairie.

En effet CAUE 86 aura pour mission :

- les caractéristiques paysagères du bourg de Cuhon,
- les enjeux de la zone d'étude,
- les orientations de végétalisation de la zone d'étude, comprenant une proposition de palette végétale,
- des images de références

Cette mission est gratuite pour la commune et sera nécessairement limitée à 5 jours d'étude.

CAUE propose à la commune de signer une convention afin de réaliser la mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 10 Voix pour
- 00 Voix contre
- 00 Abstention

Donne son accord et autorise le Maire à signer la convention.

- JUMELAGE MEMBRILLA et REGEN :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Mairie de Mirebeau concernant les conventions de coopération avec MEMBRILLA en Espagne et REGEN en Allemagne qui n'ont plus d'assise territoriale depuis la suppression de la Communauté de Communes du Mirebalais alors que les relations d'amitié et d'échanges continuent.

En conséquence, le Conseil Municipal de Mirebeau a décidé de reprendre la continuité des liens de jumelage avec MEMBRILLA et REGEN et souhaite interroger les communes ex-membres de la Communauté de Communes du Mirebalais pour connaître leur éventuel engagement à ses côtés et perpétuer ainsi collectivement ces relations de partenariat et d'amitié.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal s'il souhaite s'engager auprès de la commune de Mirebeau et perpétuer ainsi collectivement ces relations de partenariat et d'amitié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 10 Voix pour
- 00 Voix contre
- 00 Abstention

Souhaite que le Comité de Jumelage du Mirebalais puisse venir présenter ses activités lors d'une prochaine réunion et prendra une décision ultérieurement.

- ETUDE SUR UN PROJET DE FUSION :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Maires des 5 communes de Cherves, Cuhon, Maisonneuve, Massognes et Vouzailles se sont rencontrés à 2 reprises durant l'année 2022 afin de discuter d'une éventuelle fusion de communes, sans qu'une décision ne soit prise pour l'instant.

A ce jour, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une étude de projet de fusion de communes.

La question est donc : « Etes-vous favorable ou pas pour une étude de projet de fusion ? »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

- 09 Voix pour
- 00 Voix contre
- 01 Abstention

Donne son accord pour réaliser une étude de projet de fusion.

- QUESTIONS DIVERSES :

- Destruction cloison annexe Mairie : Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux suivants dans l'annexe de la Mairie, à savoir :

- réfection de cloisons à l'étage
- destruction d'une cloison au rez-de-chaussée
- réfection des sols au rez-de-chaussée et à l'étage

Après réflexion, le Conseil Municipal donne son accord et demande au Maire d'obtenir des devis pour la réalisation de ces travaux.

- Mini bus : Le Maire informe le Conseil Municipal que le garage NISSAN de Poitiers, fait une offre de reprise du mini bus pour un montant de 27 000 €. Après réflexion, le Conseil ne souhaite pas donner une suite favorable au garage NISSAN.

- Projet ferme pédagogique : Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mme BOURGUIGNON Elodie, domiciliée 12 route de la Craissance, à Poué, concernant un projet de ferme pédagogique sur la commune.

Mme BOURGUIGNON demande si la Mairie est d'accord sur le principe et cherche un terrain susceptible de convenir à son projet.

Après réflexion, le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de mise en place d'une ferme pédagogique et lui conseille de se mettre en relation avec ses voisins, agriculteurs, qui pourraient avoir, éventuellement, un terrain à mettre à sa disposition.

- Colis pour les personnes âgées de 80 ans et + : Le Maire informe que les colis ont été livrés et qu'il convient de les distribuer aux personnes concernées.

